

AÏKIDO CLUB DE MANOM

www.aikidomanomyutz.net

Président: Joël GILLES 5 rue derrière les maisons 57130 DORNOT Tél. : 06-14-42-31-86
Trésorier : Luc SUNNEN 23 rue Auguste Charles L-1326 LUXEMBOURG Tél. : 352-44-74-491
Secrétaire : Antoinette LAFONT 5 Impasse des Lilas 57925 DISTROFF Tél. : 06-07-05-13-36

**SAISON 2016 / 2017
REINSCRIPTION**

Bienvenu(e) dans notre Club

Informations

L'assurance - licence : (adulte 35 € ; enfant 25 €) couvre le Club et vous-même / votre enfant en cas d'accident. **Elle est donc obligatoire pour pratiquer dès la 2^{ème} séance (la première étant destinée à vous faire découvrir l'Aïkido).**

Le certificat médical : il est lui aussi **obligatoire** pour pratiquer alors pensez-y.

Adhésion : différents modes de règlement sont possibles (voir ci-dessous).

Nous vous remercions et vous souhaitons une agréable saison.

Le comité

Merci de compléter et d'apporter vos corrections à droite si nécessaire :

NOM et Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Né(e) le :

Grade :

E-mail :

Adhésion 2016 / 2017 : Comptant 2 chèques 3 chèques

Enfants à partir de 6 ans	Adhésion annuelle : (assurance - licence + cotisation) 135 €
Ados jusqu'à 18 ans	Adhésion annuelle : (assurance - licence + cotisation) 155 €
Adultes	Adhésion annuelle : (assurance - licence : 35 € + cotisation : 160€) = 195 €
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si vous autorisez la diffusion de photos ou vidéos prises durant la pratique.	

AÏKIDO CLUB DE MANOM

www.aikidomanomyutz.net

Président: Joël GILLES 5 rue derrière les maisons 57130 DORNOT Tél. : 06-14-42-31-86

Trésorier : Luc SUNNEN 23 rue Auguste Charles L-1326 LUXEMBOURG Tél. : 352-44-74-491

Secrétaire : Antoinette LAFONT 5 Impasse des Lilas 57925 DISTROFF Tél. : 06-07-05-13-36

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné. M-Mme / NOM..... PRENOM.....

En ma qualité de PERE MERE TUTEUR

Autorise :

- **MON FILS / MA FILLE**

NOM.....PRENOM.....

1- A pratiquer l'Aïkido au sein du Dojo de Manom pour la saison 2016.... /2017.....

2- A être transporté (e) sur les lieux des rencontres, les jours de stages

Par des personnes véhiculées étant en règle avec les lois du Code de la Route, et décline toute responsabilité vis-à-vis du club et de ses enseignants et accompagnateurs en cas d'incident.

- Le représentant mandaté du club d'Aïkido de Manom

A prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment, en cas d'accident ou de blessure de mon enfant susnommé y compris en cas d'hospitalisation, nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

Remarques particulières, allergies etc.

FAIT A _____

LE _____

SIGNATURE